



TERPSICHORE

Chers parents, danseuses et danseurs,

Kitty, Géraldine et l'ensemble des membres du Comité de Direction de l'association Terpsichore tiennent à remercier tous les parents ou amis qui ont apporté leur aide, leur soutien au cours du Gala qui s'est déroulé les 22, 23 et 24 juin derniers à l'Espace Culturel René Cassin.

Nous vous faisons parvenir un dossier d'inscription à notre école de danse qui reprendra ses activités à partir du vendredi 7 septembre prochain. **La réception des documents se fera sur une journée : le mercredi 5 septembre 2018 de 13h00 à 20h00 à l'ODDAS au 25 rue des cordiers à Fontenay-le-Comte (ancienne école de la Pommeraie).**

Cette année, comme l'année passée, il n'y a plus de groupes concours mais des ateliers chorégraphiques pour lesquels certains jeunes ont été sélectionnés par les professeurs. Nous avons un atelier chorégraphique enfants, un atelier chorégraphique ados, un atelier chorégraphique jeunes adultes ainsi qu'un atelier chorégraphique adultes. La présence dans ce groupe de préparation aux concours se fait en plus du cours habituel et n'est valable que pour une saison. Elle pourra ou non être reconduite la saison prochaine.

La sélection des danseurs dans ces ateliers chorégraphiques a été basée sur 3 critères :

- 1/ Leur niveau de danse avec une réelle volonté de progrès, et la capacité de s'entraider pour progresser ensemble.
- 2/ Leur motivation et leur engagement dans les créations chorégraphiques, être impliqué, au service des propos développés, vouloir danser plus....
- 3/ Leur disponibilité, donc de ne pas être engagé dans d'autres compétitions, et être là aux répétitions supplémentaires qui s'imposeront notamment pendant l'une des 2 semaines des vacances scolaires (le planning des vacances Terpsichore sera donné à la rentrée).

Cela signifie que la place d'un danseur ou d'une danseuse dans un groupe concours n'est pas acquise définitivement et pourra être remise en cause à chaque début de saison selon les trois critères cités précédemment.

Nous vous rappelons que l'association a signé la Convention Pass Culture Sport au titre de la Pratique Artistique.

Nos jeunes lycéens titulaires d'un chéquier « Pass Culture Sport » pour la nouvelle rentrée, pourront nous présenter le chèque « Pass Pratique artistique ou sportive » et bénéficieront d'une réduction de 16 euros (remboursement effectué dans l'année). Si vous n'avez pas le chéquier dès septembre, vous pourrez toujours nous présenter le chèque plus tard.

Nous avons également signé la convention ANCV, donc possibilité de régler avec des coupons-sports ANCV (pas les chèques vacances).

Notre association étant affiliée à la Fédération Française de Danse, nos élèves doivent régler une licence (enfants, jeunes et adultes, inscrits dans tous les cours de l'association). Le nombre de licenciés est une référence et une garantie pour l'avenir de notre association, pour obtenir des subventions auprès de différents organismes (Mairie, Préfecture, Conseil Général...).

Nous vous rappelons que pour la pratique de la danse, comme pour tous les autres sports, **un certificat médical est obligatoire**. La loi du 28 mai 2018 nous interdit désormais de vous faire remplir et de conserver les questionnaires de santé dans le cas où votre certificat médical datait de moins de 3 ans. **En conséquence, nous avons décidé de respecter les préconisations de la Fédération Française de Danse : nous vous demandons donc de bien vouloir nous fournir un certificat médical ANNUEL**. Les danseurs sélectionnés en atelier chorégraphique devront y faire figurer la mention "*pratique de la danse en compétition*".

Rappel : la **somme de 5 €** demandée à l'inscription **est une participation forfaitaire à la scénographie (achat tissu, matériaux, accessoires, décors, éclairages.....)**.

Depuis plusieurs années, nous gardons les costumes du Gala pour constituer un vestiaire. Les costumes sont répertoriés sur un catalogue et rangés dans un local : ils pourront être réutilisés ou loués à d'autres associations.

L'association sera présente au Forum des Associations, le samedi 8 septembre 2018 à la plaine des sports, salle de la Grande Prairie.

Kitty, Géraldine et toute l'équipe de Terpsichore sont heureux de vous retrouver pour une nouvelle année placée sous le signe de la danse, et vous remercie d'avoir prêté attention à ce courrier !

TERPSICHORE

Adresse pour tout courrier

B.P.223/85204 FONTENAY LE COMTE Cedex

<http://www.terpsichore85.fr> mail : terpsichore.flc@gmail.com

ASSOCIATION DE DANSE : Affiliée à la Fédération Française de Danse, Agrément Préfectoral au titre des activités sportives, Agrément Préfectoral au titre des activités de jeunesse et d'éducation populaire.

PROFESSEURES DE DANSE : Mme Kitty ROUET (02 51 51 45 08) et Mme Géraldine GAHON (07 69 98 37 93)

RESPONSABLES DE L'ASSOCIATION (Bureau) :

Président : M. Aurélien NIVET (06 79 75 58 98)

Vice-président. : M. Fabrice GOBIN

Trésorière : Mme Patricia GERAUD (06 07 79 88 99)

Trésorière-adj. : Mme Sandrine VILLENEUVE

Secrétaire : Mme Arièle BIDAUD (06 17 07 26 03)

Secrétaire-adj. : Mme Virginie NIVET

MODALITÉS D'INSCRIPTION ANNÉE 2018/2019

Comme l'année dernière, les dossiers seront réceptionnés sur une seule journée : **le mercredi 5 septembre 2018 de 13h00 à 20h00, à l'ODDAS, 25 rue des cordiers à Fontenay-le-Comte. Les documents de tous (jeunes et adultes) devront être remis impérativement ce jour.**

→ Prière d'apporter un dossier complet. Soit :

► Vos règlements comprenant :

Un **chèque* pour les frais d'adhésion, soit 12 € par famille,**

Un **chèque* couvrant le montant des licences de chaque danseur,** soit **19 €** (même tarif pour tout le monde quelque soit l'âge, tarif de la F.F.D.).

3 chèques* d'un montant identique correspondant aux forfaits trimestriels (le tarif de base noté sur le tableau est pour 1 trimestre et non pas pour l'année, ne pas diviser la somme par 3 !). Attention ! les 3 chèques sont datés du jour de l'inscription, et seront déposés en banque les :

HP 15 Octobre 2018

HP 15 Janvier 2019

HP 7 mars 2019

1 chèque* de 5 € par danseur (sauf adultes qui ne participent pas au gala) : **participation forfaitaire à la scénographie du gala (achat tissu, matériaux, accessoires, décors, éclairages...).**

* Chèques libellés à l'ordre de Terpsichore.

Si le nom du porteur des chèques est différent de celui du danseur, veuillez noter au dos du chèque le nom du danseur.

Cette année, nous vous proposons, sans aucune obligation de votre part, la possibilité d'effectuer ces règlements par mandat de prélèvement. Si cela vous intéresse, nous vous donnerons toutes les informations nécessaires lors de la journée des inscriptions.

Un Certificat Médical obligatoire (prenez RDV dès aujourd'hui afin de nous fournir ce document le jour de l'inscription). Ce document est obligatoire et engagerait la responsabilité de l'association si vous ou votre enfant aviez un problème médical pendant un cours de danse. **Nous ne pourrions pas accepter les élèves dont le certificat médical ne nous sera pas remis au 3ème cours de danse. Pour les danseurs sélectionnés en atelier chorégraphique veillez à ce qu'il y ait la mention « danse en compétition » sur le certificat.**

Article 5 de la loi : La délivrance d'une licence sportive est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives, valable pour toutes disciplines à l'exception de celles mentionnées par le médecin et de celles pour lesquelles un examen plus approfondi est nécessaire et dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé des sports et du ministre chargé de la santé....

Si pendant les vacances vous changez d'avis et ne souhaitez pas vous réinscrire, prévenez-nous rapidement, certains cours sont très chargés, et nous avons des listes d'attente.

Nouveaux élèves: l'inscription donne droit à 2 séances d'essai gratuites. Au-delà, l'élève devra fournir un certificat médical accompagné des différents règlements.